

Flavescence dorée

Auteur: Santiago Schaerer

Identification des symptômes

Les symptômes doivent être présents sur **les feuilles, les grappes et les bois de la même plante pendant la saison de culture**. Ils peuvent être présents sur l'ensemble de la plante infectée, ou sur une partie seulement.

Feuilles

Les feuilles sont cassantes, s'enroulent vers la face inférieure et présentent des **décolorations sectorielles** (délimitées par les nervures principales) à totales. Avec la disparition de la chlorophylle apparaissent les pigments jaunes (cépages blancs), rouges, oranges ou/et violacés (cépages rouges).



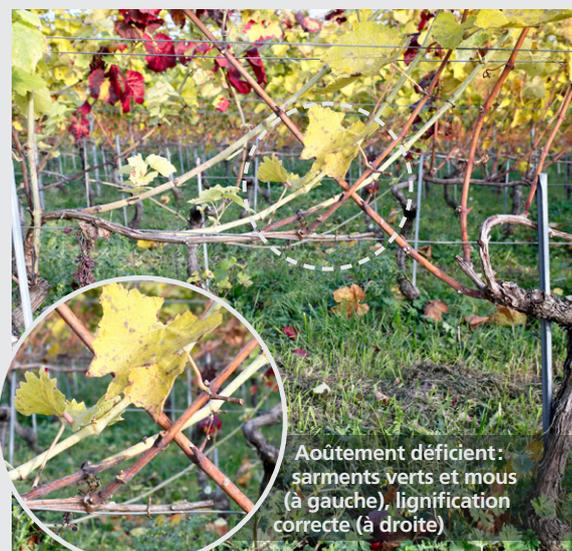
Grappes

Les inflorescences sèchent et tombent en cas d'infection précoce. Plus couramment, **les grappes de raisin flétrissent et pourrissent**.



Sarments

Les sarments montrent un **retard de croissance** et surtout ne se lignifient pas correctement (aoûtement déficient): ils restent **verts** et deviennent **caoutchouteux**.



Une maladie de quarantaine

La flavescence dorée (FD) est une **maladie de la vigne** due à un phytoplasme (bactérie dépourvue de parois cellulaires). Cette maladie conduit à la mort des ceps touchés. Aucun traitement curatif n'est disponible. Elle est présente sur le territoire suisse depuis 2004 (TI). En raison de sa virulence et de son caractère épidémique, la flavescence dorée est classée **maladie de quarantaine**. Le territoire suisse, à l'exception du Tessin et de la Vallée du Misoix, est décrété zone protégée par les autorités phytosanitaires. L'annonce de ceps suspects au service phytosanitaire cantonal et la lutte contre le vecteur selon les prescriptions cantonales sont **obligatoires**.

La FD fait partie des jaunisses de la vigne. Les symptômes sont strictement identiques à ceux du Bois noir (BN), autre jaunisse transmise par un phytoplasme. De ce fait, les contrôles doivent être pratiqués sur l'ensemble du vignoble pour détecter les ceps infectés. En présence de symptômes, seule l'analyse moléculaire (PCR) pourra confirmer la présence de FD dans la plante.

Stratégie de lutte

Une veille préventive et collective permet de lutter activement contre la propagation de la maladie.

- repérer, diagnostiquer et détruire les ceps atteints
- lutter contre le vecteur dans les pépinières viticoles et les vignobles contaminés selon les dispositions cantonales en vigueur

Mode de transmission	De cep en cep par une cicadelle porteuse du phytoplasme (<i>Scaphoideus titanus</i> Ball).	Par la mise en circulation de plants contaminés à la pépinière.
Délai d'apparition des symptômes	Une année après que le phytoplasme ait été transmis à la plante par le vecteur.	Un à quatre ans après le greffage, voire plus.
Mesures de lutte contre la FD	Les ceps contaminés doivent être arrachés et détruits afin d'éviter la propagation de la maladie par le vecteur.	Production de plants certifiés munis d'un passeport phytosanitaire conforme aux exigences pour la zone protégée (ZP-d4). Le traitement des barbues à l'eau chaude (50°C, 45 minutes) éradique le phytoplasme. Surveillance des parcelles multiplicatrices de greffons et de porte-greffes (tout foyer suspect doit être impérativement annoncé).
Mesures de lutte contre le vecteur <i>S. titanus</i>	En présence du vecteur seul (<i>S. titanus</i>): lutte chimique restreinte aux parcelles de pieds-mères et aux pépinières. En présence du vecteur (<i>S. titanus</i>) et de FD: traitement insecticide obligatoire. Un traitement contre le vecteur ne peut être ordonné que par le service phytosanitaire cantonal compétent.	

Comment détecter un plant malade ?

Une appréciation visuelle des grappes, des feuilles et du bois est effectuée pour repérer les ceps infectés.

Les symptômes de FD se manifestent dès la mi-été, les contrôles sont possibles de juillet à septembre, voire plus tard selon la météo. Une bonne formation du personnel est indispensable. La présence, durant la même période de culture, des trois symptômes indique la présence de FD ou BN. Seule l'analyse moléculaire permet ensuite de les discriminer.

1. Absence ou flétrissement des inflorescences et des grappes
2. Enroulement vers le bas, décoloration, et texture cassante des feuilles
3. Aoûtement déficient des sarments

Que faire en présence de symptômes ou de doute ?

- Marquer le cep pour pouvoir le retrouver (spray ou bande adhésive de couleur)
- Noter le lieu (parcelle, ligne, numéro de cep) et la date de l'observation
- Prendre une photo
- Informer sans délai le service phytosanitaire cantonal

Plus d'informations sur www.flavescencedoree.ch

Impressum

Editeur: Agroscope

Rédaction: Santiago Schaerer

Photos: Agroscope

Copyright: © Agroscope 2016